

FICHE ACTION N° 02-Ro.Ch

La préservation et la valorisation du patrimoine au travers de la mission Pays d'art et d'histoire



© J. Halatre

Orientation stratégique

Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

Maître d'ouvrage

PETR, Cœur des Hauts de France

Description de l'action

Traversé par la Somme, territoire de passage et d'échanges, le Santerre Haute Somme a bénéficié d'une situation géographique idéale, à la convergence d'axes de circulation importants. Marqué par les enjeux de pouvoirs des grands seigneurs à l'époque médiévale, meurtri par les guerres royales au XVI et XVII siècles, il a également été le théâtre des batailles de la première et de la deuxième guerre mondiale ; Autant d'événements marquants qui ont contribué à forger son identité.

Également terre d'industrie depuis le XIX siècle, l'agro-industrie s'y est particulièrement bien développée grâce à la fertilité des sols et à leur fonction nourricière.

Cette histoire se traduit par un patrimoine d'une grande diversité : depuis les vestiges archéologiques jusqu'à l'architecture contemporaine, du château de Péronne et des espaces fortifiés au patrimoine industriel, en passant par les richesses de la reconstruction de l'après-guerre (notamment marquée par le développement du courant art déco), la Somme et ses berges, ou encore ses paysages typiques.

Forts de ce passé, conscients de l'intérêt qu'il faut lui porter, les élus du PETR Cœur des Hauts de France (CC de l'Est de la Somme ; CC de la Haute Somme ; CC Terre de Picardie dont Chaulnes et Rosières-en-Santerre font partie) ont décidé de candidater au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Attribué au territoire en 2021, ce label est décerné aux collectivités qui animent leur patrimoine par des actions de préservation, de valorisation et de médiation auprès des habitants et des visiteurs. Cette ambition de mieux faire connaître les patrimoines d'un territoire à ses habitants, et en particulier au jeune public, se traduit de manière très concrète sur le territoire du Santerre Haute Somme.



L'animatrice de l'architecture et du patrimoine est la chef d'orchestre de ce projet de valorisation patrimoniale. Elle organise notamment des actions de sensibilisation tout le long de l'année.

Les grands événements nationaux se déclinent au niveau local. Un travail associant les acteurs du territoire est, par exemple, réalisé sur les Journées Européennes du Patrimoine. En septembre dernier à Chaulnes, une visite guidée proposait de découvrir l'histoire de l'église Saint Didier : son architecture et la beauté des fresques et peintures intérieures en font un édifice remarquable.

Par ailleurs, une programmation semestrielle de balades et de visites guidées est réalisée. En l'occurrence, en 2022, trois visites se sont déroulées à Chaulnes tandis qu'une autre a permis la découverte de la friche Maréchal, ancienne usine de toile de tente qui marqua l'histoire économique de Rosières-en-Santerre. Prochainement, à l'occasion de sa rénovation, l'Eglise Saint Didier sera le support de visites de chantier à destination du grand public et des scolaires. Des temps de médiation et des expositions seront également organisés (*cf. fiche action 03-CHAU*).

Parallèlement, ce label permet de développer le travail de recherche et de préservation des patrimoines du territoire et l'accompagnement aux projets d'aménagement.

Enfin, il est important de souligner que cette reconnaissance implique la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Véritable lieu d'échanges avec la population (notamment sur les projets d'aménagement du territoire), il permettra aussi de présenter les éléments du patrimoine et l'histoire du Pays d'art et d'histoire au travers d'expositions thématiques. Suite à la volonté des élus d'éclater ce CIAP en 3 pôles (un par Communauté de Communes), Rosières-en-Santerre a été retenu pour accueillir celui de Terre de Picardie (*cf. fiche action 01-ROS : la requalification de la friche Maréchal*).

Partenaires

La mise en œuvre de la mission Pays d'Art et d'Histoire associe les partenaires suivants :

- La DRAC
- L'architecte des bâtiments de France
- Le CAUE
- Les collectivités locales incluses dans le périmètre d'intervention

Calendrier :

Obtenu en 2021, le label est décerné pour une durée de 10 ans. La convention signée avec l'Etat prendra fin en 2031.

Lien autres programmes et contrats territorialisés

La mission du Pays d'art et d'histoire répond aux objectifs fixés dans le CRTE.

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Recrutement d'une animatrice du Pays d'art et d'histoire et d'une chargée de mission éducation et médiation

(2)

- Programmation proposée (visites guidées et CIAP)
- Nombre de participants aux visites, conférences ou ateliers organisés
- Fréquentation du CIAP

Conséquence sur la fonction de centralité

Le patrimoine est bien évidemment au service de l'attractivité des territoires. Il représente un enjeu non négligeable pour toutes les collectivités.

Le défi qu'entend relever la mission du pays d'art et d'histoire est de le considérer sous toutes ses formes : du point de vue de l'aménagement urbain et de l'amélioration du cadre de vie, mais également comme élément capable de mobiliser les habitants, en renforçant leurs sentiments d'appartenance et de fierté.

En outre, ce dispositif propose une offre touristique complémentaire à celle de certains équipements structurants comme l'Historial de la Grande Guerre ou le musée Alfred-Danicourt de Péronne et, ainsi, invite le visiteur à parcourir le territoire à la découverte de toutes ses richesses.

En leur apportant une visibilité et un rayonnement supplémentaires, la mission du Pays d'art et d'histoire tend à accompagner de manière significative Chaulnes et Rosières-en-Santerre dans leur démarche de revitalisation du centre-bourg.